

PPMS Plan Particulier de Mise en Sûreté

INFORMATION DES PARENTS

En raison des nouvelles règles de sécurité demandées par le Ministère, l'Institution Sainte-Procule a mis en application son **PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ**.

Votre enfant est pris en charge par les enseignants dans le cadre des Mesures de Mise à l'Abri (M.A.A)

EN CAS D'ALERTE :



- **N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au-devant du danger !**

- Écoutez la radio
- Respectez les consignes des autorités.



FRANCE INTER Vichy Fréquence : **90.4 MHz**



FRANCE BLEU Auvergne Fréquence : **102.5 MHz**

FRANCE INFO Fréquence : **105.5 MHz**



- **N'allez pas chercher votre enfant à l'école pour ne pas l'exposer ni vous exposer.**

- **Un Plan de Mise en Sûreté PPMS** des élèves a été prévu dans son établissement. **Rassurez-vous**, votre enfant est pris en charge.



- **Ne téléphonez pas.**
- **N'encombrez pas les réseaux**, laissez-les libres pour que les secours puissent s'organiser.

- **Recevez avec prudence les informations** souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (*celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles*).

